

Note de présentation

Périodes de fermeture de l'Université – Année 2024

Comité social d'administration du 17 octobre 2023

En application de la circulaire du 24 septembre 2022 demandant aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche de décliner le plan de sobriété énergétique national, Aix-Marseille Université a adopté en décembre 2022 son propre plan de sobriété énergétique, ciblant une réduction de la consommation d'énergie de 10% en 2024 par rapport à 2019.

Ce plan de sobriété prévoit notamment de « fermer des bâtiments pendant les congés annuels, pour mettre en veille les installations de chauffage et de climatisation durant des périodes longues, avec un objectif de quatre à cinq semaines par an ».

En cohérence avec ces engagements, nous proposons les périodes de fermeture commune de l'Université pour les périodes suivantes :

- **Le vendredi 10 mai 2024 : Pont de l'Ascension**
- **Du lundi 29 juillet au vendredi 17 août inclus : Vacances d'été**
- **Du lundi 23 décembre 2024 au vendredi 3 janvier 2025 inclus : Vacances de Noël**

Ces périodes de fermeture concerneront toutes les structures de l'Université à l'exception notamment des dispositifs spécifiques tels que les animaleries et autres astreintes dûment référencées dans le plan de continuité d'activité d'Aix-Marseille Université.

De plus, les contraintes de chaque structure seront prises en compte afin de ne pas impacter la continuité d'activité des services.

Approbation à l'unanimité des membres du CSA